

**MONTANTS DROITS DE SCOLARITE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022
DOCTORAT SCIENCES**

	Salariés (Brut mensuel)		Boursiers	
	< 1758 €	≥ 1758 €	Montant de la bourse < 1400 €	Montant de la bourse ≥ 1400 €
Droits de scolarité	Exonération*	380 €	Exonération*	380 €
Total	0 €	380 €	0 €	380 €

Exonération des droits de scolarité pour les doctorants inscrits en 4ème année de thèse dès lors qu'il s'est écoulé moins de 3 ans et 3 mois entre le début du contrat de financement et la soutenance de thèse*

*Délibération du conseil d'administration du 8 juillet 2019